

N° 21

**Objet :** ORIENTATIONS GENERALES  
DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE  
DEVELOPPEMENT DURABLE DU PLAN  
LOCAL D'URBANISME  
INTERCOMMUNAL

**Rapporteur :**

S. JAUNET

**Date de la Séance :**

26 AVRIL 2017

**Date de la Convocation :**

20 AVRIL 2017

**Date d'affichage de la convocation :**

20 AVRIL 2017

**Date de la publication par affichage**

27 AVRIL 2017

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, le vingt-six avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

**Etaient présents :**

Elodie SORNAY, François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Pierre-Henri BOVIS, Suzanne JAUNET, Daniel GIRAUD, Véronique FORENSI, Jean-Paul DEMAREZ, Gharib NAJI  
Maire-Adjoints

Jean-François DEMAREZ,  
Conseiller Municipal Délégué

Michelle BASTIEN, Marie-Annick LOUSTANEAU, Malika BELLAL, Nicole MARTIN, François LARONDE, Delphine DUMONT, Consuelo LECERF, Rachel DEROUAULT, Pascal FRAUDIN, Martine QUILLERE, Abdenour BOUKLILA, Jessica DORLENCOURT  
Conseillers Municipaux

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

**En Exercice : 33**

**Présents : 23**

**Votants : 31**

**Etaient absents, excusés, ayant donné pouvoir :**

Patrick TERNANT	à	Malika BELLAL
Cécile VINCENT	à	Suzanne JAUNET
Lucie HOUSSAIS	à	Jean-Paul DEMAREZ
Nicolas BENARD	à	Véronique FORENSI
Jacques TANGUY	à	Michelle BASTIEN
Alain OUTREMAN	à	Pascal FRAUDIN
Mohamed HASSANI	à	Abdenour BOUKLILA
Nelly PASCAUD	à	Rachel DEROUAULT

**Etaient absents**

Eric SURET, Elisabeth MALHO

**VOTE**

**PREND ACTE : X**

**Abstentions :**

**Pour :**

**Contre :**

**Secrétaire de la Séance :** Marie-Annick LOUSTANEAU

Accusé de réception en préfecture  
078-217800051-20170426-21DEL2017PLUI-  
Date de télétransmission : 02/05/2017  
Date de réception préfecture : 02/05/2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2017

**N° 21 ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.151-2, L.151-5 et L.153-12,  
Vu la délibération n° CC-2016-04-14-22 du Conseil communautaire de GPS&O du 14 avril 2016 définissant les modalités de collaboration avec les communes dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi),  
Vu la délibération n° CC-2016-04-14-23 du Conseil communautaire de GPS&O du 14 avril 2016 portant prescription du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) et définissant les modalités de concertation avec la population,  
Vu la présentation des grandes orientations du projet de PADD lors de la conférence intercommunale des Maires du 2 mars 2017,  
Vu le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable lors du conseil communautaire du 23 mars 2017,  
Vu la présentation des orientations générales du PADD envisagées telles que transmises au Conseil Municipal et formalisées dans le document ci-annexé,  
**Considérant** que le débat en conseil communautaire sur les orientations générales du PADD a notamment porté sur les points rappelés en annexe,  
**Considérant** que les orientations du PADD peuvent évoluer pour prendre en compte notamment les résultats du débat ainsi que de la concertation avec la population,

Entendu l'ouverture du débat par M. le Maire invitant les membres du Conseil Municipal à débattre sur les orientations générales du PADD du PLUi envisagées,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré**

**ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE** de la présentation des orientations générales du Projet d'Aménagement et Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de l'ouverture du débat au sein du Conseil Municipal qui ont permis aux conseillers de discuter utilement sur les orientations du PADD envisagées (cf annexe)

Fait et délibéré à Achères, le 26 avril 2017  
Pour extrait conforme,  
Le Maire

Marc HONORE



Accusé de réception en préfecture  
078-217800051-20170426-21DEL2017PLUI-  
DE  
Date de télétransmission : 02/05/2017  
Date de réception préfecture : 02/05/2017